

<https://www.pressegauche.org/Omerta-dans-le-secteur-public-Inacceptable-et-dangereux-juge-le-SPGQ>



Omerta dans le secteur public - Inacceptable et dangereux, juge le SPGQ

- Communiqués -



Date de mise en ligne : mardi 2 juin 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 2 juin 2020 - Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) juge inacceptable et dangereux que des responsables du suivi des divulgations occupent un poste de haute direction dans le secteur public. « Cette pratique viole l'esprit de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, car elle brime l'indépendance et l'impartialité du traitement, en plus de dissuader la divulgation interne », dénonce Line Lamarre, présidente du SPGQ.

Alors que la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, s'enorgueillit de mettre en place une initiative permettant au personnel du réseau de la santé et des services sociaux de se confier sur ce qui se passe sur le terrain durant la pandémie de COVID-19, le rapport du gouvernement du Québec sur la mise en oeuvre de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics prouve, selon le SPGQ, que la crédibilité de ce processus est sérieusement entachée.

« Le SPGQ persiste à croire que le Protecteur du citoyen demeure l'institution la plus adaptée pour s'acquitter de cette tâche, car elle est une organisation neutre disposant de la latitude et des moyens suffisants pour bien effectuer le travail. En confiant la réception des divulgations à des instances qui ne peuvent assurer l'impartialité du traitement, l'intérêt public ne pourra jamais prévaloir sur celui de l'image des organisations. Bien qu'important, le devoir de loyauté auquel le personnel de l'État est contraint d'adhérer ne devrait jamais avoir préséance sur la protection du bien public, du bien-être, de la santé et de la sécurité de la population, comme l'a brutalement exposé l'affaire Louis Robert », estime Mme Lamarre.

Comme le rapport du gouvernement sur la mise en oeuvre de la loi met aussi en lumière que certains dirigeants d'organismes publics n'ont pas le temps de s'acquitter du rôle d'accueillir et de traiter impartialement les divulgations, cela jette une lumière crue, aux yeux du SPGQ, sur la faillite et l'inefficacité des mécanismes mis en place jusqu'ici. « Il semble bien que le gouvernement n'ait pas encore pris la pleine mesure de l'affaire Louis Robert qui, n'ayant pas obtenu l'écoute de son employeur, s'était tourné vers les médias pour dénoncer la présence importante de l'industrie des pesticides dans les instituts de recherche. Dans de telles conditions, comment s'étonner devant les difficultés à briser l'omerta au sein des ministères et organismes ? », conclut la présidente du SPGQ.